Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, Laurence ROSSIGNOL, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, et Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, installent le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge.

Conformément à l'article 69 de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement , le décret
publié ce jour détermine la composition du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, les modalités de désignation de ses membres, leur répartition en formations spécialisées et en collèges, et ses modalités de fonctionnement.

Cette instance, placée auprès du Premier ministre, sera mise en place le 13 décembre. Son objectif principal est de renforcer la continuité et la complémentarité des politiques menées en faveur des familles, de l'enfance et de l'adolescence, des retraités et des personnes âgées. Elle émettra des avis et formulera des recommandations sur des questions liées, par exemple, à l'avancée en âge des personnes âgées et des personnes retraitées et à l'adaptation de la société au vieillissement.

La formation spécialisée dans le champ de l'enfance et de l'adolescence associera par ailleurs à ses travaux un collège de douze enfants et adolescents, contribuant ainsi au suivi des observations du comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Le HCFEA se substituera à plusieurs instances : le Haut Conseil de la famille, le Conseil national des retraités et des personnes âgées (CNRPA), le Conseil national pour la bientraitance et les droits des personnes âgées et handicapées (CNBD), le Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée (CTPS), le Comité national de soutien à la parentalité (CNSP) et la Commission – provisoire - «Enfance et adolescence» de France Stratégie.